

# **LETTRE OUVERTE AU RECTEUR de l'UNIVERSITÉ DE GENÈVE**

**NON À L'ARBITRAIRE !  
NON À LA RÉORGANISATION SAUVAGE!**

Genève, le 14 décembre 2009.

**Concerne : respect de l'article 37 al. 2 LU**

**Monsieur le Recteur,**

**Avec étonnement, nous avons été informés que le projet de restructuration de la Faculté des Sciences économiques et sociales entrera en vigueur le 1er janvier 2010.**

**Le SSP/Vpod estime que cette mesure est arbitraire car la procédure n'a pas été respectée. Selon l'article 37 al. 2 de la Loi sur l'Université: « Chaque unité principale d'enseignement et de recherche établit son règlement d'organisation, élaboré par le décanat et adopté par le conseil participatif en vue de son approbation par le rectorat » ; il aurait fallu attendre que le conseil participatif se prononce avant de mettre en place la procédure administrative de changement des contrats, etc.**

**Par conséquent, nous vous demandons de bien vouloir respecter la loi et permettre au conseil participatif de se prononcer sur le règlement d'organisation avant d'entreprendre une restructuration.**

**OUI AU RESPECT DE LA DÉMOCRATIE !  
OUI AU RESPECT DES ACQUIS DU PERSONNEL  
UNIVERSITAIRE !**



Pour le SSP/Vpod  
Margarita Castro  
Secrétaire syndicale

